



## Charte forestière de territoire Sud-Lozère

# Etude ressource 2021



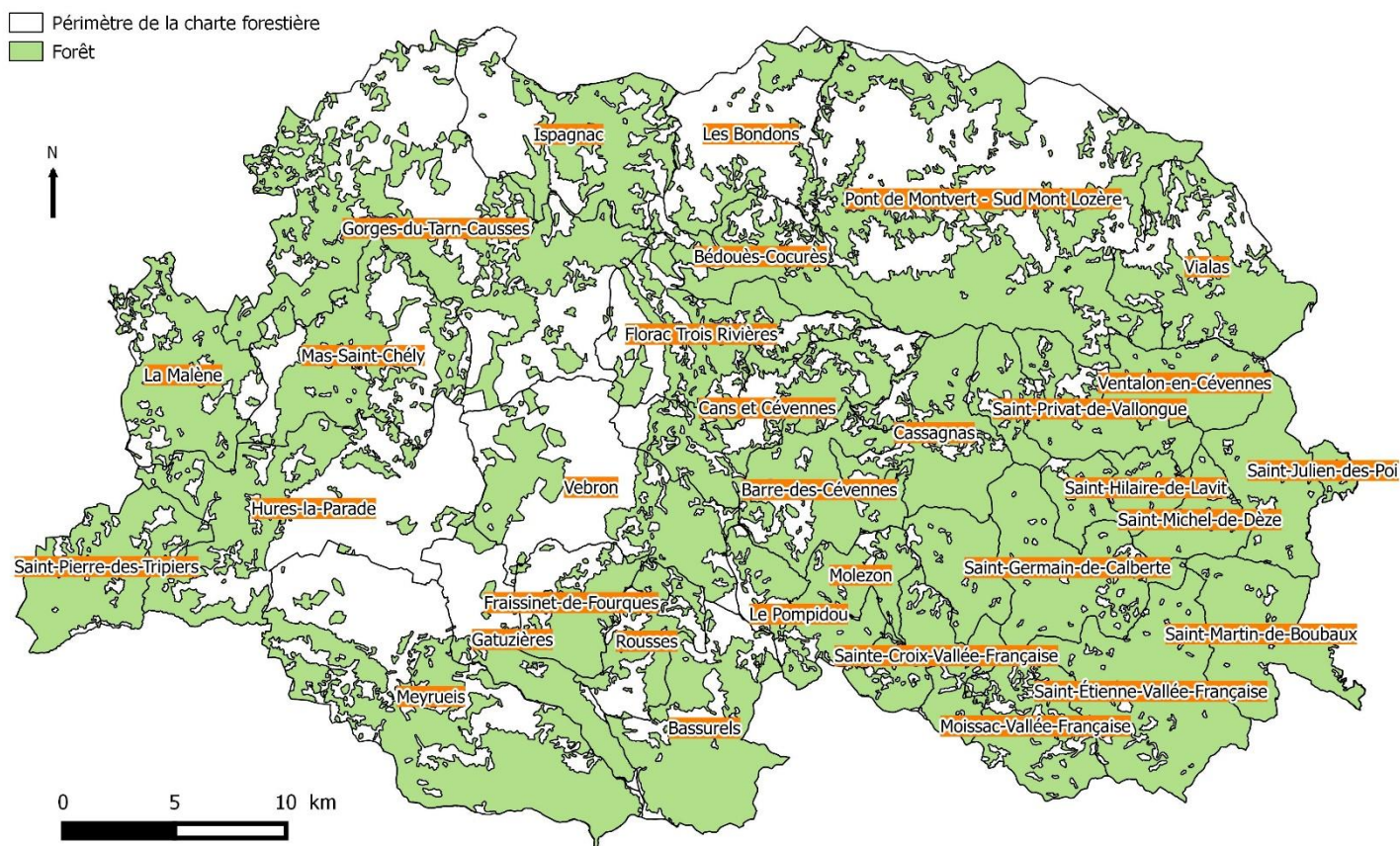
PETR Sud-Lozère, Rue Sipple Sert, 48400 Florac Trois Rivières  
[charteforestiere@petr-sudlozere.fr](mailto:charteforestiere@petr-sudlozere.fr), 0466456995

## Sommaire

INTRODUCTION .....	3
<b>1. Description de la forêt .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Historique d'exploitation .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. Taux de boisement et essences.....</b>	<b>5</b>
<b>1.3. Age des peuplements .....</b>	<b>6</b>
<b>1.4. Structure de la propriété .....</b>	<b>8</b>
<b>1.5. Etat sanitaire.....</b>	<b>9</b>
<b>2. Accessibilité de la forêt.....</b>	<b>10</b>
<b>3. Production.....</b>	<b>12</b>
<b>4. Multifonctionnalité.....</b>	<b>12</b>
<b>5. Conclusions par grand massif.....</b>	<b>16</b>

## INTRODUCTION

La charte forestière de territoire Sud-Lozère est composée de deux communautés de communes : Communauté de communes Gorges Causses Cévennes et Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.



Carte 1 : territoire de la charte forestière Sud-Lozère et ses espaces boisés

Afin de mieux orienter les actions de la charte forestière, il est important de connaître la ressource présente : quelles sont les essences ? Quel est le capital sur pied ? La forêt est-elle dans un état sanitaire satisfaisant ? etc.

Pour ce faire, une analyse sur la ressource a été réalisée, à partir d'une compilation et un travail sur les données provenant de plusieurs sources :

- BD Forêt, Admin et Topo de l'IGN, 2019 et 2021
- Données de la DREAL, 2017
- Données internes du CRPF, de l'ONF et du PNC, 2017
- Etude spécifique IGN sur toute la zone : « fourniture de résultats concernant les ressources forestières sur le territoire de la CFT Gorges Causses Cévennes », 2017
- Etudes spécifiques sur le territoire : données du Département de Santé des Forêts sur la Lozère (2014/2015/2016), étude CRPF sur l'état de la châtaigneraie cévenole (2014), schéma de desserte du Département de la Lozère (2017), diagnostic de la charte forestière (2021).

## 1. Description de la forêt

### 1.1. Historique d'exploitation

Se pencher sur l'histoire du territoire permet de mieux comprendre les forêts d'aujourd'hui. Ainsi, on peut faire ressortir 4 grandes « catégories » de forêts liées à l'histoire :

#### Les forêts issues de la politique de Restauration de Terrains de Montagnes (RTM)

Au début/ milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, la forêt est très peu présente sur le territoire, dû à une exploitation ancienne et intensive pour les besoins de chauffage, charbon ou bois d'œuvre. L'agriculture était dynamique, et limitait l'expansion naturelle de la forêt. A titre d'exemple, au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, le taux de couverture forestière sur le territoire du Parc National des Cévennes était d'environ 13% contre plus de 70% aujourd'hui ! A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, suite aux nombreux problèmes d'érosion dans la région, une politique de reboisement importante est mise en place dans le cadre de la Restauration de Terrains de Montagnes (RTM). Les forêts domaniales résultent de cette politique.

#### Les forêts issues du Fonds Forestier National

En 1946 est créé le Fonds Forestier National. Celui-ci a permis de replanter certains espaces en déprise agricole, principalement en résineux (pins noirs, douglas, pins laricio, etc.).

#### Les forêts issues de la déprise agricole

Le territoire, autrefois très peuplé, a subi les exodes ruraux de la fin du 19<sup>ème</sup>/début du 20<sup>ème</sup> siècle : crises des vers à soie, de la maladie de l'encre qui ravage les châtaigniers puis le phylloxéra qui s'attaque aux vignes des basses Cévennes. De même, la première guerre mondiale impacte la population, à laquelle succède la crise de l'industrie minière du bassin houiller d'Alès, qui employait un nombre important de cévenoles. La population décroît alors fortement.

Ainsi, la déprise agricole en général, l'abandon des terrains de pente, a favorisé les accrus naturels, développement de boisements spontanés issus de la dynamique naturelle.

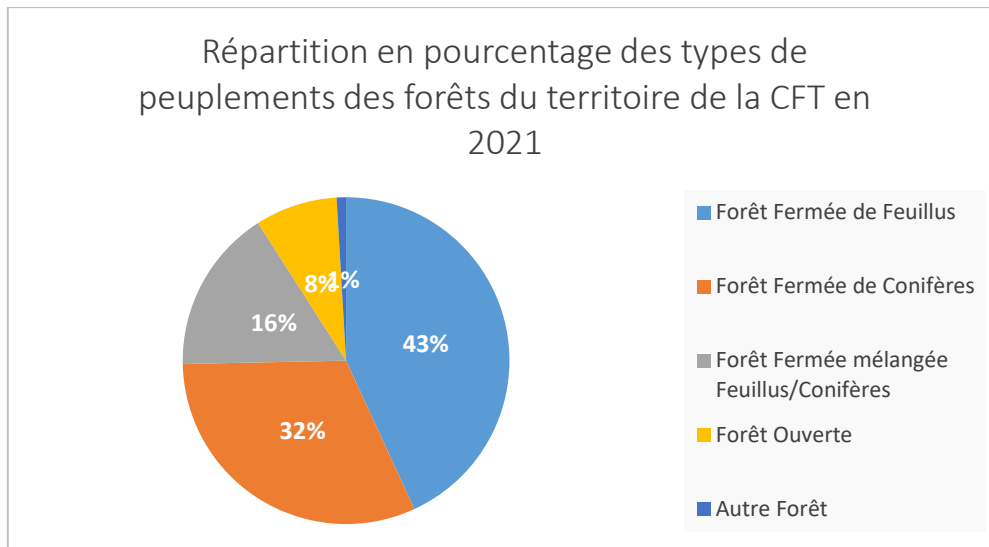
#### Les forêts issues de la culture du châtaignier

La châtaigneraie est introduite au départ comme verger. Puis, comme expliqué plus haut, l'exode rural, la déprise agricole et l'exploitation du châtaignier pour son tanin par l'industrie minière a entraîné l'abandon de la châtaigneraie-verger et sa reprise en taillis. L'industrie minière a fortement frappé les esprits au niveau de la gestion forestière, par une exploitation importante du châtaignier pour son tanin, et une introduction du pin maritime.

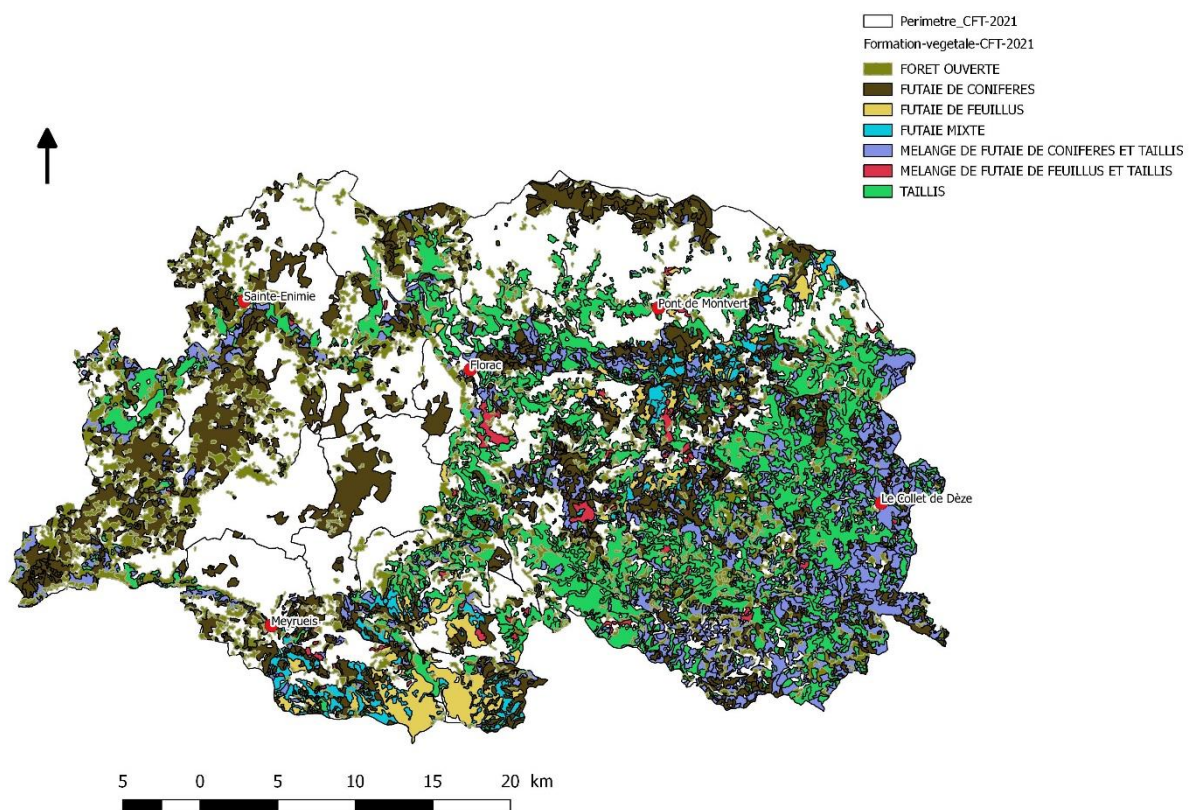
La physionomie actuelle de la châtaigneraie est alors caractérisée par un morcellement dû aux vergers, peu de gestion, une dominance des taillis, des reliquats de vieux châtaigniers greffés, des problèmes sanitaires (non adaptation aux stations).

## 1.2. Taux de boisement et essences

La forêt est omniprésente sur le territoire : 94 700 ha de forêt, 60% de la surface totale du territoire, en comptant les landes.



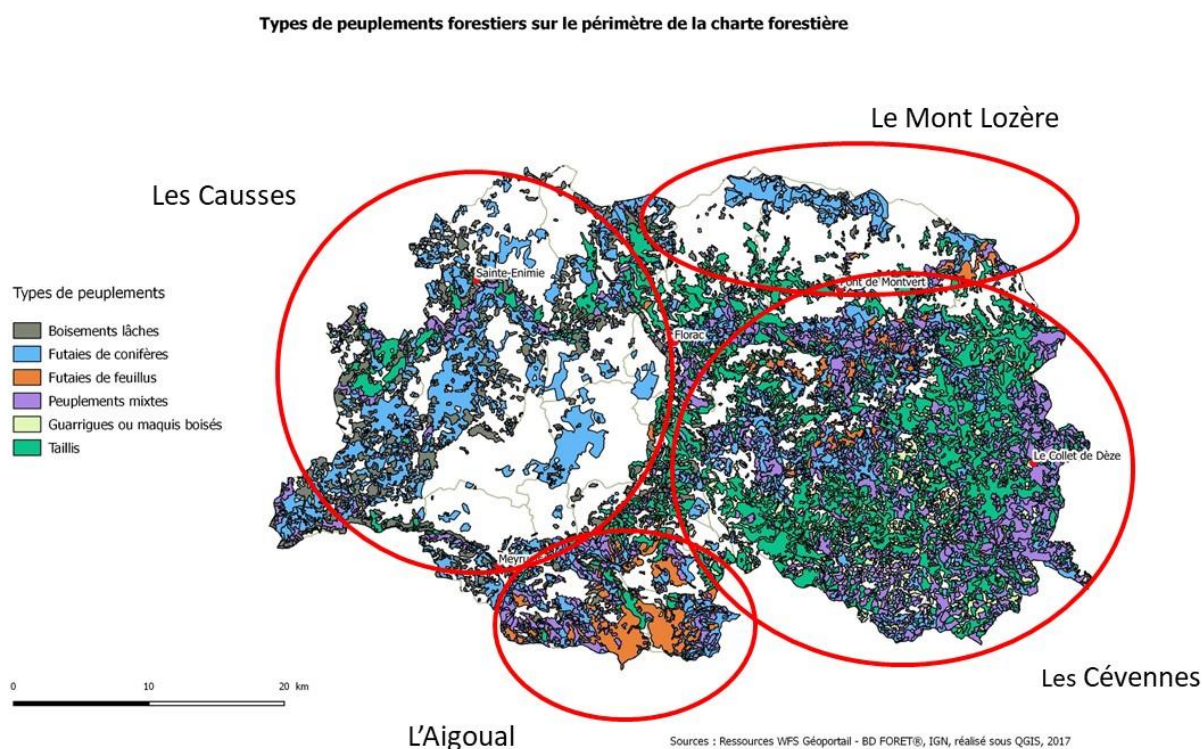
Graphique 1 : Répartition des peuplements du territoire de la charte forestière, en % de la surface



Carte 2 : Types de peuplements forestiers sur le territoire de la charte forestière, 2021

Les essences majoritaires sur le territoire sont, par ordre d'importance : le Châtaignier, Douglas, Mélèze, Pins maritime, Laricio, Cèdre de l'Atlas, Hêtre, Pins sylvestre et Autres feuillus.

Cette carte permet de bien distinguer les différents massifs qui composent la charte forestière :



Carte 3 : identification des grands massifs de la charte forestière

**Les Causses (Sauveterre, Méjean)** : composés essentiellement d'essences résineuses, pins noirs et pins sylvestres, pour la plupart issues de plantations (Restauration de terrain de montagne ou Fonds Forestier National), ou d'accrus naturels suite aux plantations et à la déprise agricole.

**Le Mont Lozère** : composé essentiellement d'essences résineuses, pins noirs, pins sylvestres, sapins, épicéas, également pour la plupart issues de plantations.

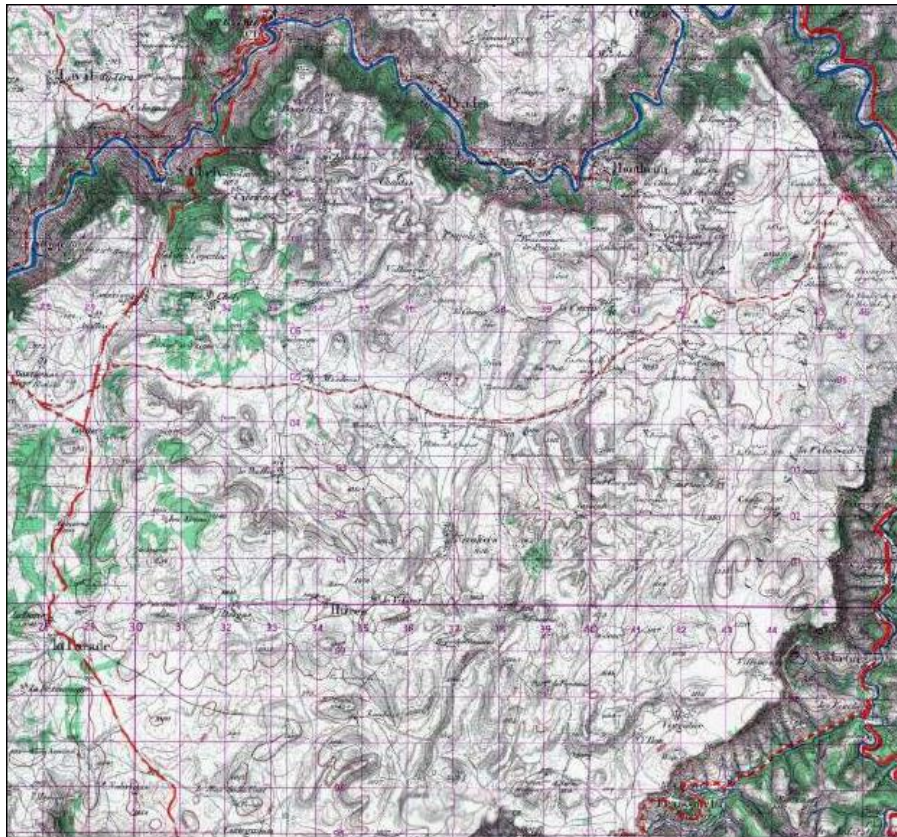
**Les Cévennes** : composé essentiellement de taillis de châtaignier, chênes verts et de peuplements mixtes (châtaigniers, pins maritimes). La châtaigneraie est introduite au départ comme verger. Le pin maritime a été introduit pour les besoins de l'industrie minière.

**L'Aigoual** : composé essentiellement de feuillus, notamment du hêtre.

### 1.3. Age des peuplements

L'histoire (voir point 1.1) nous indique que la forêt est récente, jeune sur le territoire.

Pour exemple, ci-dessous, le Causse Méjean en 1950 (carte), puis en 2017 (photographie aérienne), à partir du site Géoportail.



1950

© IGN 2017 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 3° 27' 48" E  
Latitude : 44° 17' 12" N

Carte 4 : Le Causse Méjean en 1950



2021

© IGN 2017 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 3° 27' 48" E  
Latitude : 44° 17' 12" N

Carte 5 : Le Causse Méjean en 2021

La forêt du territoire est essentiellement jeune. Certains peuplements arrivent à maturité aujourd'hui, et les enjeux de gestion apparaissent importants. Attention cependant à ne pas la laisser trop vieillir si on souhaite la valoriser plus facilement : en effet, les gros bois ont aujourd'hui peu de débouchés.

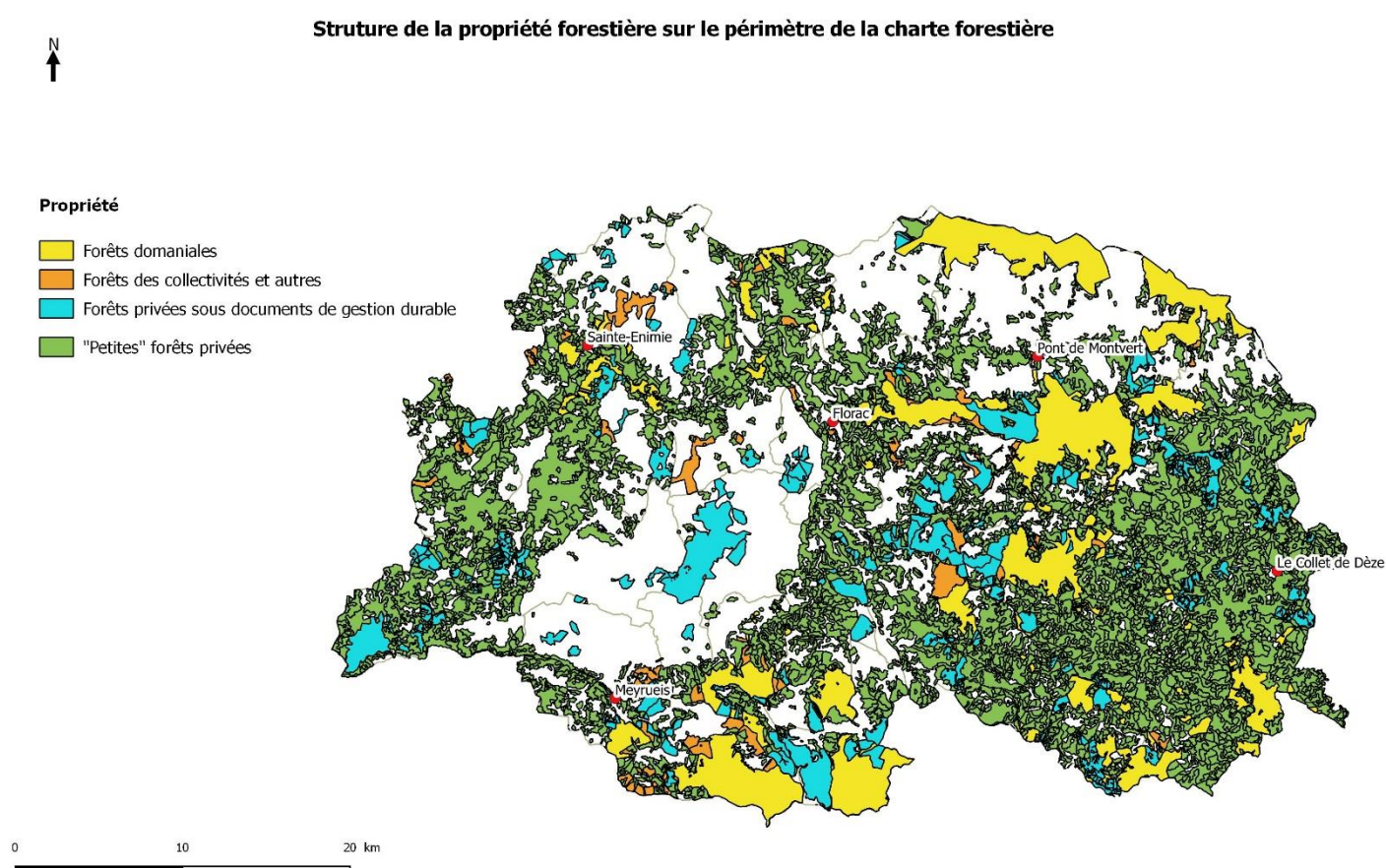
Aussi, sur le territoire on retrouve :

- plus de 50% des arbres qui ont plus de 60 ans
- des dimensions plutôt importantes : environ 18% de la ressource a un diamètre supérieur à 45cm, environ 50% sont entre 20 et 45 cm et entre 25 et 30% sont des petits bois de moins de 25cm de diamètre.

Source : Etude ressource de l'IGN, 2017.

#### 1.4. Structure de la propriété

La forêt est à 20% publique et 80% privée.



Sources : Ressources WFS Géoportail - BD FORET®, IGN, cartographie des forêts publiques, ONF, cartographie des DGD, CRPF, réalisé sous QGIS, 2017

Carte 6 : Structure de la propriété forestière sur le territoire de la charte forestière

##### Au niveau des forêts publiques :

Les forêts domaniales et communales sont gérées. Sur les 38 forêts sectionnelles sur le périmètre, une dizaine n'ont pas de plan d'aménagement et 9 sont sous label PEFC.

##### Au niveau des forêts privées :



En Lozère en général, et sur le territoire de la charte forestière en particulier, la propriété privée est caractérisée par un morcellement important, et une faible réalisation des documents de gestion. Cela peut s'expliquer par l'histoire : beaucoup de forêts sont issues d'anciens délaissés agricoles.

### 1.5. Etat sanitaire

Le Département Santé des Forêts (DSF) a un suivi particulier sur différentes problématiques de santé des forêts, grâce à un réseau de placettes permanentes. Un bilan est réalisé chaque année sur le département de la Lozère. Il peut être utilisé en partie pour caractériser l'état sanitaire des forêts de notre territoire.

Outre les problèmes ponctuels qui peuvent survenir sur d'autres territoires (chenilles processionnaires du pin, hylésine du pin, microphylie du hêtre...), le problème principal sur le territoire, et qui a une ampleur conséquente est le dépérissement généralisé de la châtaigneraie. Constaté par le DSF, confirmé par une étude du CRPF sur l'état sanitaire de la châtaigneraie, menée en 2014 sur le territoire lozérien et gardois concerné par le châtaignier. Un protocole a été monté avec le DSF, sur la châtaigneraie à bois. Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Plus de la moitié des arbres étudiés sont des châtaigniers morts ou présentant un déficit foliaire de plus de 50% (voir photo)
- 85% des arbres sont impactés par le chancre (maladie)
- Le cynips a souvent été identifié. Le phénomène est en expansion.



1



2

Photo 1 : Châtaignier dépérisissant en Cévennes (crédit Photo : Loïc Molines)

Photo 2 : Chancre virulent sur Châtaignier en Cévennes (crédit Photo : Nathalie Trémel)

A remarquer également, la maladie des bandes rouges sur le pin laricio de Corse, en Cévennes.

Cette étude générale est corroborée par le rapport d'étude de l'IGN réalisé spécifiquement sur le territoire en 2017, qui rapporte que le châtaignier est l'essence principale concernant le bois mort sur pied et chablis et bois mort au sol.

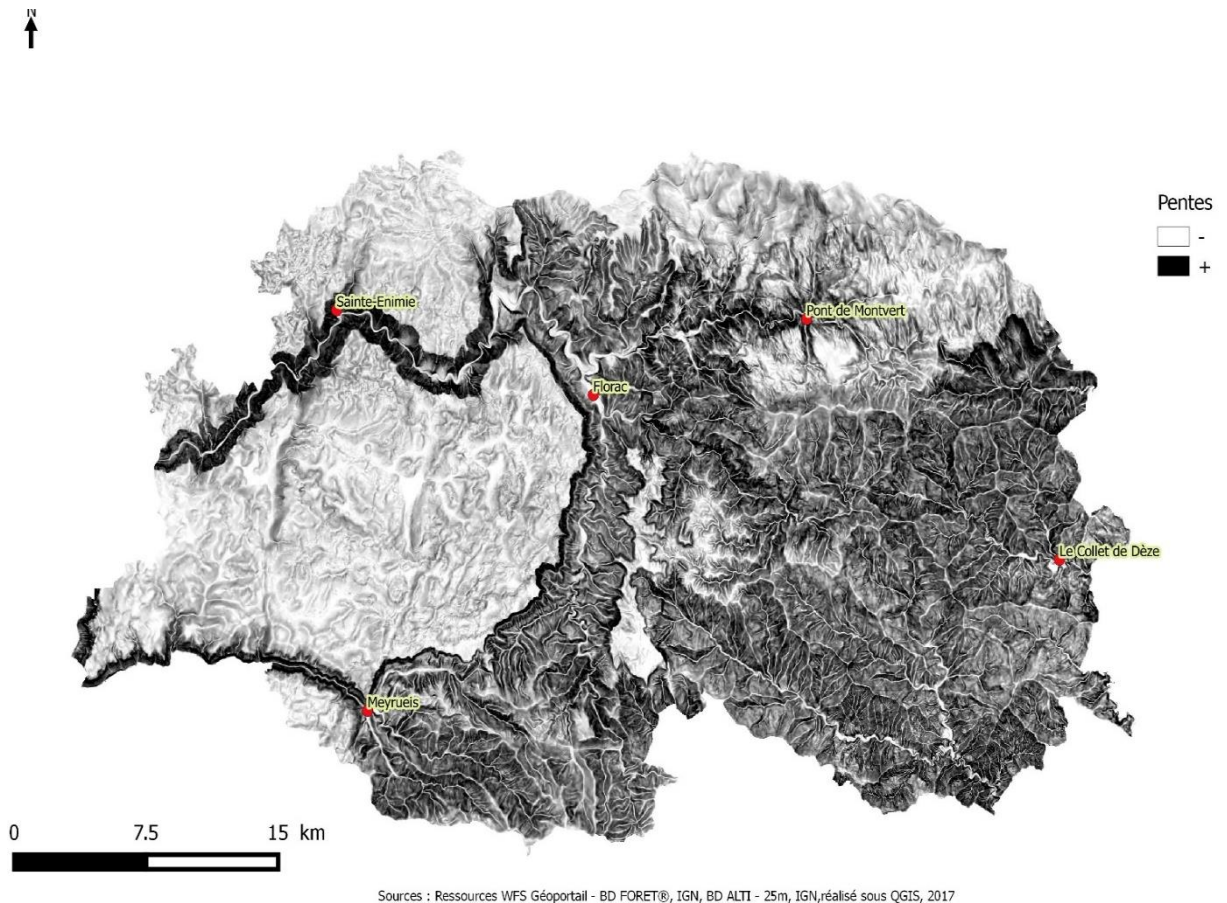
Cet état sanitaire est d'autant plus préoccupant qu'avec les changements climatiques, les experts prédisent une augmentation générale des températures, plus de phénomènes extrêmes, et donc des

conséquences sur la croissance des arbres. Pour notre département, et plus particulièrement pour notre territoire, côté méditerranéen, il est attendu une remontée des essences méditerranéennes : chênes verts, pins maritimes (issus de la journée régionale des élus du 07 décembre 2017).

## 2. Accessibilité de la forêt

La charte forestière est située sur un territoire de moyenne montagne. L'altitude varie entre 350 m dans les vallées cévenoles jusqu'à plus de 1600 m au sommet du Mont-Lozère (1000 mètres d'altitude en moyenne). D'après l'étude ressource de l'IGN il y a plus ou moins de 80% du volume qui est en conditions difficiles d'accès avec des pentes supérieures à 30% et une distance du débardage à plus de 200m.

La carte des pentes permet de bien comprendre le territoire et ses vallées :



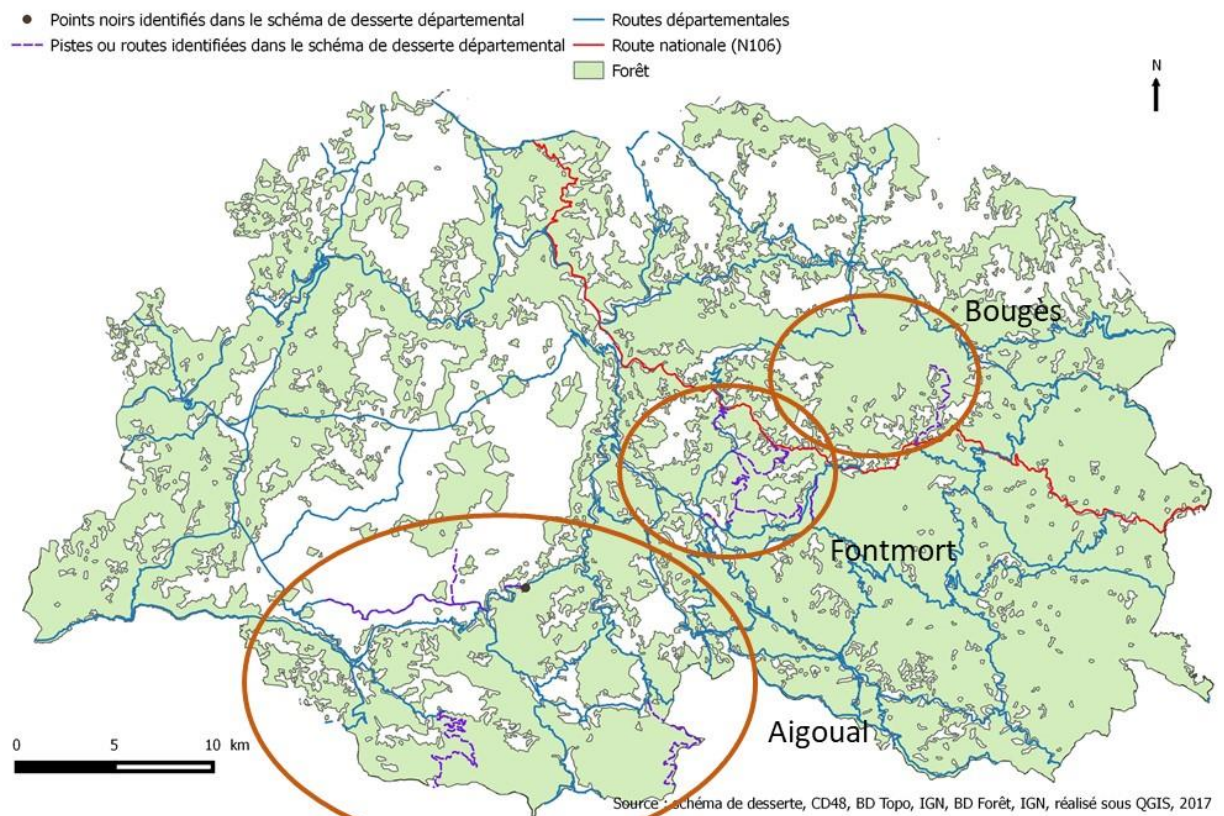
Carte 7 : les pentes sur le territoire de la charte forestière

Le schéma régional de gestion sylvicole, fait part de différences territoriales en termes de desserte qui sont toujours d'actualité aujourd'hui bien que le document soit daté de 2001 : la différence entre les Causses, constituant des massifs plutôt accessibles, avec une mécanisation possible et les Cévennes qui se heurtent à de mauvaises conditions de desserte, notamment publiques : ouvrages, limitations de tonnage.

D'autre part, en mai 2014, le Département a commandé une étude sur la desserte externe de son territoire. Ce « schéma d'amélioration de desserte externe des massifs forestiers du département de la Lozère » avait pour but :

- Une analyse de la ressource bois et des volumes disponibles avec la définition de grands massifs forestiers,
- L'identification et la quantification du réseau routier,
- La proposition et la priorisation des interventions.

#### Voies facilitant la desserte forestière et la mobilisation des bois sur le territoire de la charte forestière **Sud-Lozère**



Carte 8 : les grands massifs de la charte forestière nécessitant d'un travail sur la desserte

Cette carte montre les pistes ou routes identifiées dans le schéma de desserte du Conseil départemental et montre bien les massifs sur lesquels des enjeux importants ont été identifiés : Massif de l'Aigoual, Massif autour du Plan de Fontmort et de Barre-des-Cévennes, massif du Bougès. Les Cévennes présentent également des enjeux importants, mais il est nécessaire au préalable de résoudre les problématiques foncières (morcellement important).

Pour compléter les données du schéma départemental de desserte, selon le rapport IGN réalisé sur la charte forestière en 2017, la très grande majorité de peuplements (86%) sont d'un niveau d'exploitabilité difficile (importance du facteur pente sur le territoire). Cependant, 54% des forêts disponibles pour la production de bois disposent d'une piste de débardage à moins de 200m. Attention néanmoins : ces pistes ne sont pas toujours très entretenues.

## 3. Production

### 3.1. Production moyenne

La production biologique sur le territoire est de l'ordre de 5 à 6 m<sup>3</sup>/ha/an en moyenne.

Le bilan net de flux (prenant en compte la production biologique, les prélèvements d'exploitation, la mortalité naturelle et les chablis) est de moins de 4 m<sup>3</sup>/ha/an. (Rapport d'étude sur le territoire, IGN, 2017)

### 3.2. Capital sur pied

Les forêts de production totalisent un volume commercial de 13 000 000 m<sup>3</sup> (+/- 4 700 000), soit 173 m<sup>3</sup>/ha en moyenne.

### 3.3. Les volumes vendus sur le territoire

En forêt publique :

Année	Volume vendu (m <sup>3</sup> )	Dont PEFC
2014	40072	39418
2015	40191	39266
2016	44295	43724
2017 (partiel)	29793	28203
2020 (estimé)	41 000	39 000

La moyenne de vente en forêt publique est de 41 000 m<sup>3</sup>/an.

Les coupes concernent majoritairement des résineux.

En forêt privée :

Seules sont disponibles les données de commercialisation de la coopérative La Forêt Privée lozérienne et gardoise.

Volumes sur le territoire de la charte forestière pour les années 2015, 2016 et 2017 :

Nature	Volume en m <sup>3</sup>
ACHAT	4969
MOBILISE	12610
VENDU	8584
PEFC	5828
Total récolté	13553

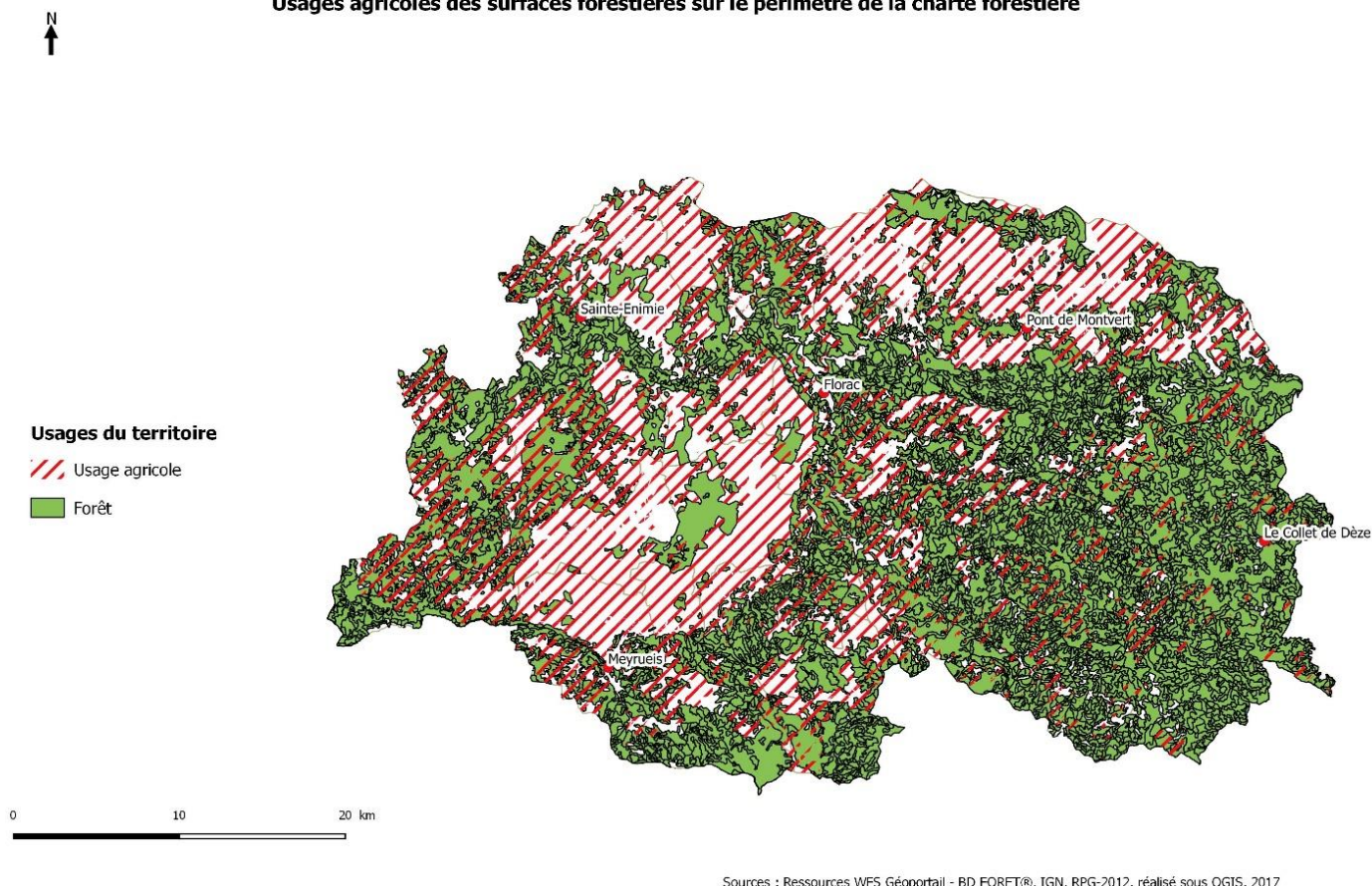
## 4. Multifonctionnalité

La forêt a un rôle multiple : accueil du public, usage agricole (sylvo-pastoralisme), réservoir de biodiversité. Ce rôle multiple est très important sur notre territoire, car il était très agricole jusque dans les années 50/60, et il est entièrement couvert par le Parc national des Cévennes (zone cœur ou zone d'adhésion).

### La complémentarité entre la forêt et l'agriculture

L'agriculture joue un rôle non négligeable sur le territoire de la charte forestière. D'après les dernières données de l'Agreste (statistiques agricoles de 2010), sur les deux communautés de communes, il y a 481 exploitations agricoles pour une SAU (surface agricole utilisée) de 47 466 hectares. Les exploitations agricoles possèdent souvent des espaces boisés. Or, ces espaces, qui proviennent souvent de la reconquête forestière, ne sont pas toujours valorisés. La forêt pourrait être alors, et selon les configurations, un complément de revenus pour les agriculteurs.

#### Usages agricoles des surfaces forestières sur le périmètre de la charte forestière



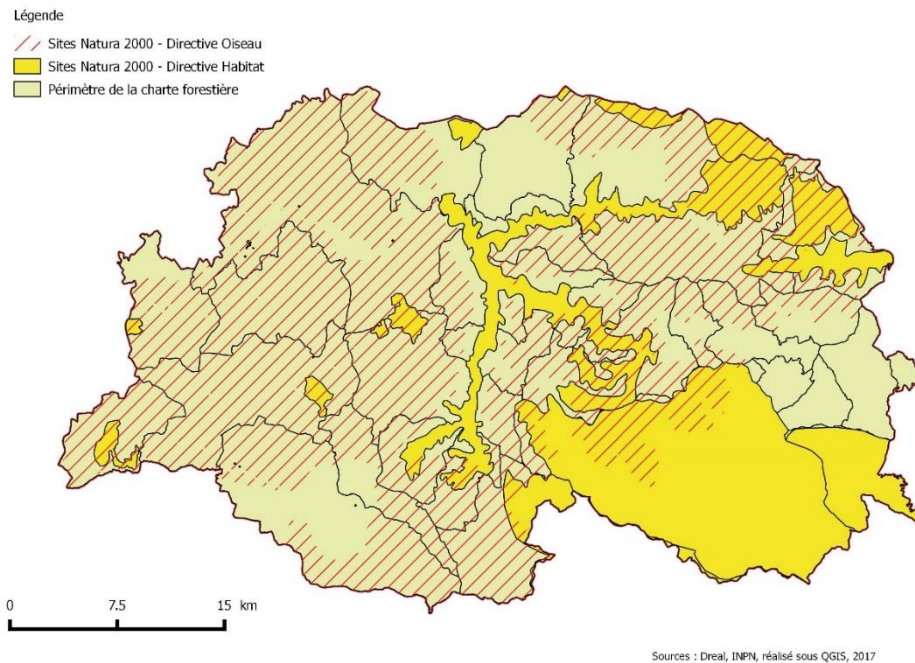
Carte 9 : Les usages agricoles des surfaces forestières

### Les zonages environnementaux

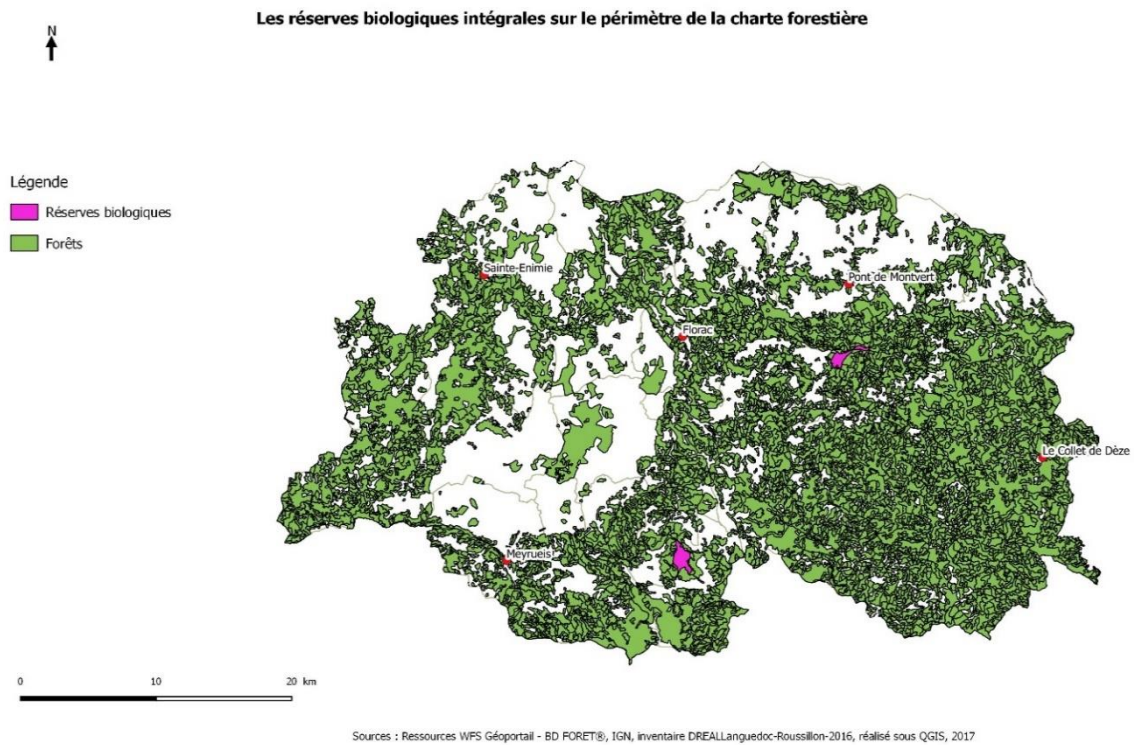
Plusieurs zonages environnementaux sur le territoire de la charte forestière démontrent son caractère remarquable :

- Le classement « Parc National des Cévennes » : 41% du territoire de la charte forestière est située en zone cœur du Parc national (62 850 ha environ), sur lequel une réglementation spécifique s'applique.
- Les zonages d'inventaires naturalistes : ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Les ZNIEFF « délimitent les espaces naturels les plus précieux du territoire régional, en raison de leur biodiversité remarquable, protégée ou menacée » (DREAL Languedoc-Roussillon, 2014). Tout le territoire de la charte forestière est concerné par un inventaire ZNIEFF, de type 1 ou 2.

- Les zonages pour des actions de préservation et de valorisation : Natura 2000, réserves, etc.  
10 sites N2000 nous concernent particulièrement : Mont Lozère, Tarn/Tarnon/Mimente, Hautes vallées de la Cèze et du Luech, Gardon de Mialet, Gardon de St Jean, Galeizon, Gorges du Tarn, Causse Méjean, Gorges de la Jonte, les Cévennes



Carte 10 : Les sites Natura 2000 sur le périmètre de la charte forestière

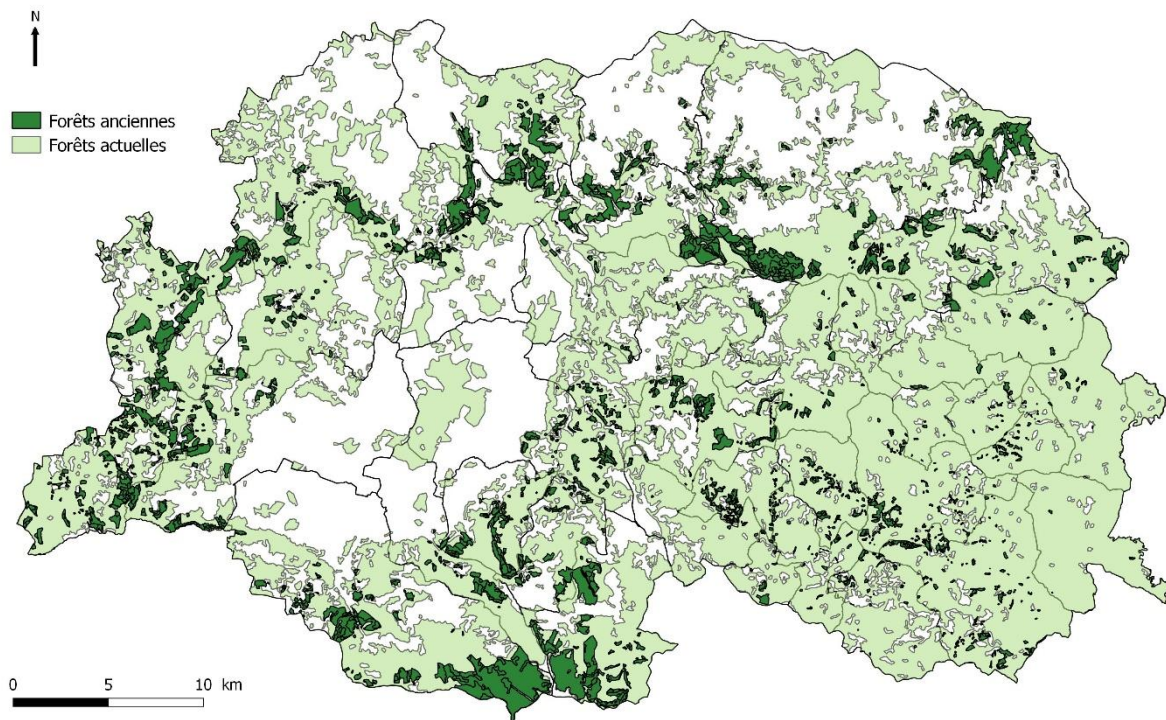


Carte 11 : les Réserves biologiques intégrales sur le territoire de la charte forestière Sud-Lozère

### Les forêts anciennes

Dans un contexte de forêts jeunes, les forêts anciennes, c'est à dire les sols qui accueillent de la forêt depuis plus de 150 ans sans période longue de défrichement, présentent un enjeu particulier. En effet, ces forêts recueillent une biodiversité spécifique liée à la continuité de l'état boisé. Sur le territoire du parc national concerné par la CFT, 11 595 ha de forêts anciennes ont été identifiées, par comparaison entre les espaces forestiers identifiés sur les cartes d'Etat-major en 1850, et les surfaces forestières actuelles.

Si ces forêts présentent comme point commun un long passé forestier, les modalités de gestion peuvent être très diverses : forêts inaccessibles peu exploitées, transformation par plantation, coupes de taillis pour production de charbon, coupes de bois, ... De ce fait, en composition, elles sont assez diverses. Au sein de ces forêts anciennes, on trouve majoritairement des taillis de chêne vert (50% des forêts anciennes), mais aussi d'autres feuillus notamment les autres chênes ou le châtaignier, ainsi que des pinèdes de pin maritime plus ou moins mélangées avec le taillis. Les hêtraies et hêtraies-sapinières anciennes sont cantonnées aux secteurs montagnards du versant est du Mont-Lozère, notamment en forêt domaniale de Malmontet.



Sources : BD Forêt IGN, 2017 ; PNC, 2017, réalisé sous QGIS, 2017

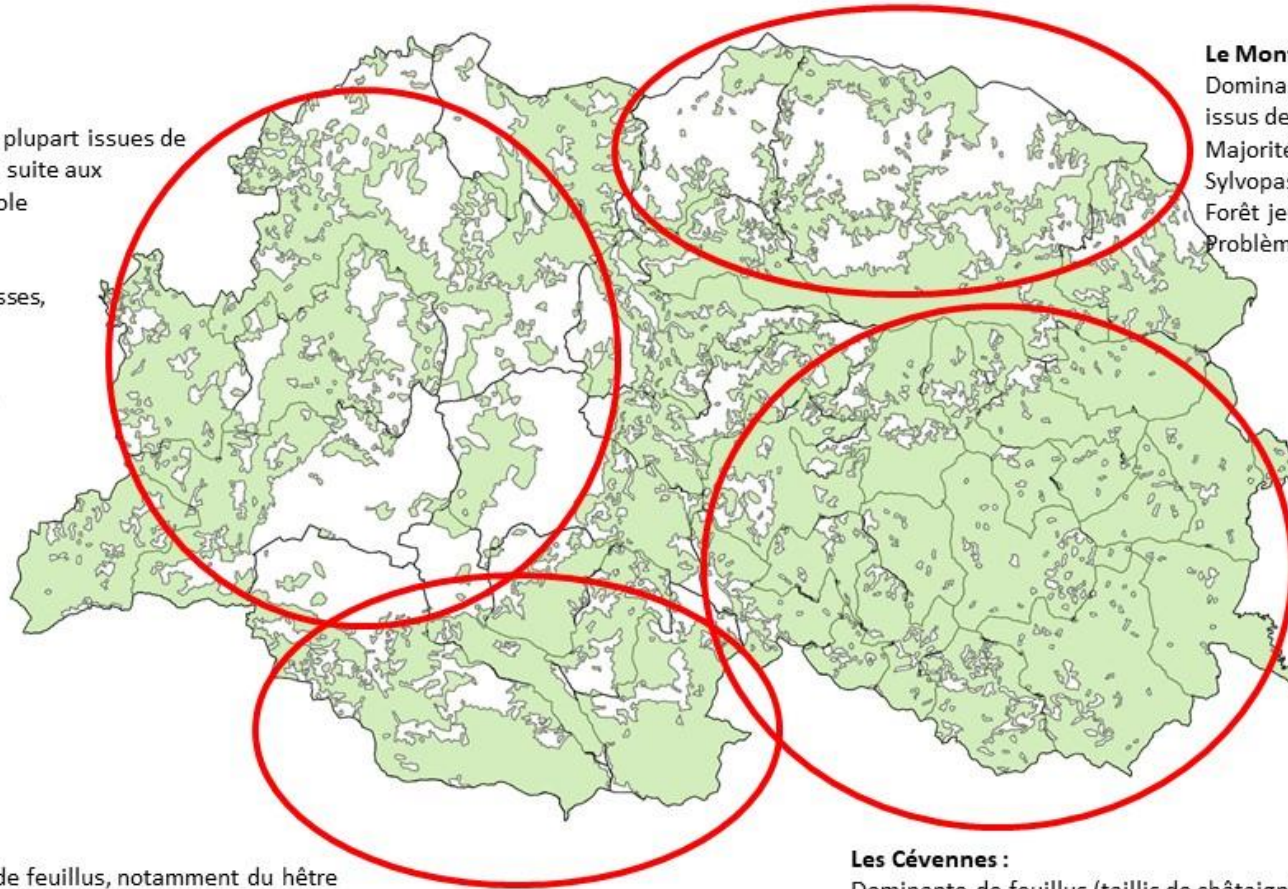
Carte 12 : les forêts anciennes sur le territoire de la charte forestière

## 5. Conclusions par grand massif



**Les Causses / Gorges du Tarn :**

Dominante de résineux, pour la plupart issues de plantations ou d'accrus naturels suite aux plantations et à la déprise agricole  
Forêt jeune  
Forêt essentiellement privée  
Accessibilité facilitée sur les Causses, difficile au niveau des Gorges  
Sylvopastoralisme  
Forêts anciennes au niveau des Gorges



**Le Mont Lozère :**

Dominante de résineux pour la plupart issus de plantations  
Majorité de forêts domaniales gérées  
Sylvopastoralisme  
Forêt jeune  
Problèmes de desserte au sud

**L'Aigoual :**

Dominante de feuillus, notamment du hêtre  
Forêt ancienne, importante dans l'Histoire  
Majorité de forêts domaniales gérées  
Problèmes de desserte et d'accessibilité à la ressource :  
Manque de desserte, période d'exploitation réduite à cause de la météo

**Les Cévennes :**

Dominante de feuillus (taillis de châtaignier, chênes verts) et de peuplements mixtes (châtaigniers, pins maritimes)  
Châtaigneraie importante au niveau de l'Histoire et des usages  
Forêt jeune, à majorité privée  
Problème du dépérissement du châtaignier  
Accessibilité très difficile (pentes)  
Sylvopastoralisme  
Enjeux Natura 2000

Carte 13 : Les grands massifs forestiers de la charte forestière de territoire Sud-Lozère et leurs caractéristiques au niveau de la ressource

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Graphique 1 : Répartition des peuplements du territoire de la charte forestière, en % de la surface
- Carte 1 : territoire de la charte forestière Sud-Lozère et ses espaces boisés
- Carte 2 : Types de peuplements forestiers sur le territoire de la charte forestière
- Carte 3 : identification des grands massifs de la charte forestière
- Carte 4 : Le Causse Méjean en 1950
- Carte 5 : Le Causse Méjean en 2021
- Carte 6 : Structure de la propriété forestière sur le territoire de la charte forestière
- Carte 7 : les pentes sur le territoire de la charte forestière
- Carte 8 : les grands massifs de la charte forestière nécessitant d'un travail sur la desserte
- Carte 9 : Les usages agricoles des surfaces forestières
- Carte 10 : Les sites Natura 2000 sur le périmètre de la charte forestière
- Carte 11 : les Réserves biologiques intégrales sur le territoire de la charte forestière Sud-Lozère
- Carte 12 : les forêts anciennes sur le territoire de la charte forestière
- Carte 13 : Les grands massifs forestiers de la charte forestière de territoire Sud-Lozère et leurs caractéristiques au niveau de la ressource
- Photo 1 : Châtaignier dépérissant en Cévennes (crédit Photo : Loïc Molines)
- Photo 2 : Chancre virulent sur Châtaignier en Cévennes (crédit Photo : Nathalie Trémel)

## BIBLIOGRAPHIE

CRPF, 2014. Etude de l'état sanitaire des châtaigniers dans le massif Cévenol, un constat alarmant, 24p.

DEPARTEMENT DE LA LOZERE, 2015. Rapport de synthèse de l'élaboration du schéma d'amélioration de la desserte externe des massifs forestiers du département de la Lozère, 37 p.

CNPF, ONF, 2015. Département Santé des Forêts : Bilan sanitaire de l'année 2014 pour le département de la Lozère, 10 p.

CNPF, ONF, 2016. Département Santé des Forêts : Bilan sanitaire de l'année 2015 pour le département de la Lozère, 11 p.

CNPF, ONF, 2017 Département Santé des Forêts : Bilan sanitaire de l'année 2016 pour le département de la Lozère, 10 p.

IGN, 2017. Fourniture de résultats concernant les ressources forestières sur le territoire du CFT Gorges Causses Cévennes, rapport d'étude, 17p.

ONF, 2000. Etude d'incidence de la mobilisation forestière sur le réseau des routes départementales. Conseil général de Lozère, 43 p.

PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2013. Charte du Parc National des Cévennes, 197 p.

PETR Sud-Lozère, 2021. Diagnostic de la charte forestière de territoire, 64 p.